



**Procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal de Crazannes
Jeudi 16 mars 2023**

Présents : Madame Marie-Noëlle Martin,
Monsieur Jean Moreau, Monsieur Jean-Luc Mullon, Madame Isabelle Barret, Madame
Véronique Barbotteau, Monsieur Busson, Monsieur Benoît Hapiot, Monsieur Colin Marsh,
Madame Jackie Theillout, Monsieur Jamy Vallier

Absents excusés : Madame Anne-Marie Morin donne procuration à Madame Theillout

Monsieur Jean-Luc Mullon est désigné secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance à 20h37

1 - APPROBATION du procès-verbal de la réunion du 16 février 2023

Contre : 0 voix abstention : 0 pour : 11

Approuvé à l'unanimité

**2 - DÉLIBÉRATION vente du chemin rural reliant la rue de Saintonge au mur du
« petit bois ».**

Parcelle B 1009 entre les parcelles B 280, B 279, B 278, B 277 et la parcelle B 276

Contre : 4 voix abstention : 1 voix pour : 6 voix

Madame le Maire présente la requête d'administrés souhaitant réaliser cette acquisition afin de réunir les deux parties dissociées de leur jardin.

La délibération est adoptée par le Conseil Municipal.

La secrétaire et Madame Le Maire mettront en œuvre la procédure d'enquête publique, de déclassement du chemin rural.

Tous les frais liés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Madame le Maire recevra les administrés concernés.

3 - DÉLIBÉRATION tarif de location de la salle des fêtes par les associations de Crazannes.

Il est proposé d'accorder la gratuité aux associations de Crazannes dans la limite d'une manifestation festive et une réunion par an. D'appliquer le tarif accordé aux associations hors commune pour les autres événements.

Madame le Maire expose que dans les autres communes ne possédant pas de maison des associations, la salle communale est mise gratuitement à disposition des associations toute l'année.

Monsieur Busson a souhaité se retirer et ne pas prendre part au vote.

Contre : 8 voix abstention : 1 pour : 1

Cette délibération est rejetée.

4 - DÉLIBÉRATION prix de vente des terrains constructibles à Bel Air appartenant à la commune

Madame le Maire propose un prix de vente de 40€ par mètre carré.

Contre : 0 voix abstention : 0 pour : 11

Approuvé à l'unanimité

Madame le Maire se charge de la mise en œuvre de la vente.

5 - Madame Barret demande sa mise à l'écart pour tout ce qui concerne la Galaxie des pierres levées

Lettre jointe

Le Conseil Municipal enregistre la demande de Madame Barret.

6 – SAS Monsieur Jean-Luc Mullon

Suite à une réunion à la communauté de communes, Monsieur Mullon a rencontré un représentant du SAS. Monsieur Mullon a ainsi redéfini l'ordre des priorités des travaux sur les murs du cimetière.

Il a été abordé les travaux de réparation de l'église, qui doivent être envisagés à partir de 2024, éventuellement confiés au SAS.

7 – planification des investissements

Monsieur Busson commente le tableau présentant la liste des investissements envisagés, à prioriser par critère d'urgence.

La commune a une excellente capacité d'autofinancement donc peut emprunter.

Honoraires d'études et éventuellement de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau bâtiment technique

Messieurs Moreau et Mullon sont en charge du projet.

Le conseil suggère de constituer un comité de pilotage pour élaborer la totalité du projet : Madame le Maire et Monsieur Moreau, Monsieur Mullon, Monsieur Busson et Monsieur Vallier.

Panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école en vue d'autoconsommation
Fresque sur le mur de la mairie : possibilité de financer avec le fonds PEAC : Monsieur Hapiot est chargé du projet

Bâtiments communaux

Aménagements paysagers à Bel Air, autour de l'église, sur la place de la mairie

Tableau joint

8 – journée des jeunes, marchés semi-nocturne, fleurissement

Journée jeunesse : la date proposée est le vendredi 16 juin. Madame Barbotteau est en charge de la validation avec Monsieur Gomez, chargé de la jeunesse à la Communauté de Communes.

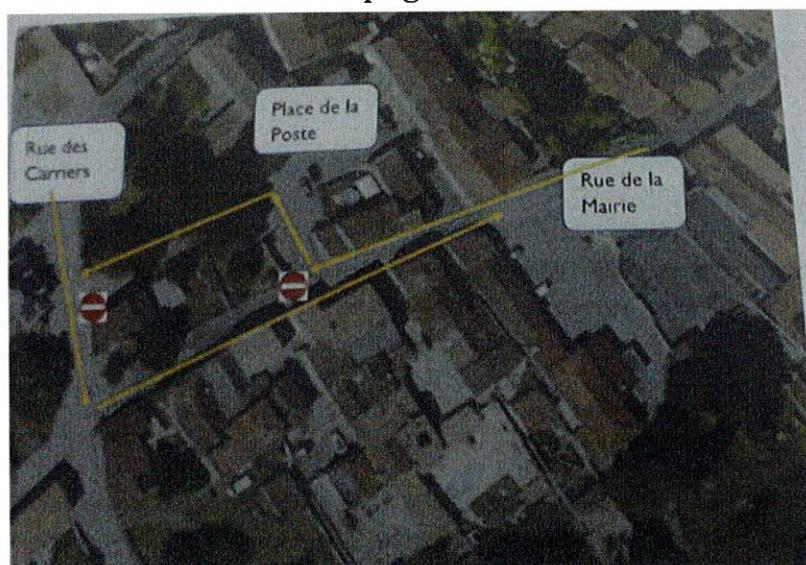
Monsieur Marsh récapitule les démarches en cours pour les marchés de l'été des 11 juillet, 8 août et 4 septembre, et le marché de Noël. Il manque un charcutier.

Cinéma plein air le 8 août après le marché.

Fleurissement suspensions commandées à l'entreprise Maggy Fleurs, devis demandé au Petit Chadignac. Livraison et plantation prévue la semaine 19 (9 au 12 mai).

9 – sens de circulation et limitation de vitesse

Monsieur Marsh et Monsieur Vallier expose le nouveau sens de circulation entre la place de la poste et la route départementale. Celle-ci sera effective le 15 avril, après la parution dans le Crazannes à la page, à la fin du mois de mars.



Madame le Maire demandera au SIVOS la possibilité pour l'autobus scolaire de stationner au niveau de l'église.

La demande de limitation de la vitesse à 30km est rejetée, compte tenu de l'impossibilité à mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect effectif de la limitation de vitesse.

10 – questions diverses

Le défibrillateur place de la mairie est en panne, Monsieur MOREAU doit contacter l'organisme concerné.

Monsieur Hapiot demande si la commune propose une animation à Crazannes le dimanche 25 juin

La réunion est close à 23h45

Le secrétaire de séance
Jean-Luc Mullon



Le Maire
Marie-Noëlle MARTIN



Madame le Maire,
Messieurs les adjoints,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
je sollicite de votre part ma mise à l'écart pour tout ce qui concerne la
Galaxie des pierres levées.

Il m'est en effet impossible de cautionner :

- la transformation prochaine de terres agricoles en parcs de stationnement, alors qu'il ne peut plus y avoir de constructible en lisière de bourg,
- les dépenses d'argent public engagées pour ce projet, alors que les dotations de la commune s'amenuisent année après année,
- les désagréments, prévisibles pour les administrés, du passage, à titre gratuit, d'au moins 200.000 visiteurs par an, que la commune n'aura pas les moyens d'assumer,
- les attermoiements dans l'organisation de l'inauguration du site.

Je ne nie pas que le développement du tourisme soit utile à notre commune, mais il me semble que notre responsabilité première est de garantir à nos administrés un minimum de tranquillité et la concertation nécessaire et indispensable aux projets de cet ampleur.

J'espère que vous comprendrez et accepterez ma prise de position.

A Crazannes le 1^{er} mars 2023



